



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 1773	De <b>M. Ian Boucard</b> ( Les Républicains - Territoire de Belfort )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition énergétique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition énergétique
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Norme VH2	<b>Analyse</b> > Norme VH2.
Question publiée au JO le : <b>04/10/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>14/02/2023</b> page : <b>1530</b>		

### Texte de la question

M. Ian Boucard appelle l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur la norme VH2 (*Vehicle-To-Home*) qui permet aux véhicules de réinjecter une partie de l'électricité stockée dans leurs batteries, au réseau des habitations. Cette norme n'est pas autorisée en France, ce qui empêche les personnes possédant une voiture électrique d'alimenter leur foyer. En effet, ces voitures électriques pourraient compenser les pics de consommation présents à certaines périodes où la consommation d'électricité atteint des sommets. De plus, ces véhicules électriques pourraient aussi fournir de l'énergie lors d'une situation d'urgence. En cas de coupure générale de courant, tous les équipements électriques sont hors d'usage, ces véhicules seraient donc une solution envisageable afin de pallier ces coupures. C'est pourquoi il lui demande si elle compte autoriser la norme VH2 en France pour que les véhicules électriques puissent alimenter les bâtiments en cas de coupure ou lors des pics de consommation.

### Texte de la réponse

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain : c'est tout l'enjeu du développement des véhicules propres. L'électromobilité constitue une des priorités du Gouvernement. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, l'État engage résolument la transition pour tous les modes de transports, notamment le développement des véhicules électriques nécessitant l'installation de bornes de recharge. À terme et suite à sa massification, l'électromobilité est susceptible d'avoir un impact sur le réseau électrique. Plusieurs études, notamment de RTE et d'ENEDIS confirment que l'adaptation nécessaire du réseau restera contenue d'ici 2035 et au-delà, moyennant des mesures de pilotage simples telles que des recharge la nuit, qui permettront de limiter l'impact des recharges sur le réseau. Pour aller plus loin, les technologies de recharge bidirectionnelle appelés V2X (V2H, V2B et V2G, Vehicle to Home, Build et Grid) sont indéniablement des avancées importantes pour apporter encore plus de flexibilité aux réseaux électriques. Plusieurs projets de recherche et développement sont en cours pour améliorer le niveau de maturité de ces technologies, en particulier le projet EVVE porté par DREEV filiale d'EDF. Le gouvernement est favorable à l'utilisation des technologies de recharge bidirectionnelle dès lors que les normes et protocoles de communication sécurisés seront définis.